

1. Sur l'état d'avancement du RMIP (introduction générale)

Terres des Hommes

« Actions dans un pays dans des contextes complexes » : Il y aura-t-il une liste spécifique des pays concernés ? Le MAAP présente 11 actions pour un total de 534 millions d'euros pour un solde de 2,4 milliards d'euros. Seriez-vous en mesure de fournir des éléments sur les modalités de financement pour le reliquat (différence entre 2,4 milliards et 534 millions) ?

Le PIP SSA comprend des ressources dédiées aux «actions dans des pays dans des contextes complexes» afin de garantir un financement pour ces pays de la région subsaharienne sans PIP. À l'heure actuelle, les pays d'Afrique subsaharienne considérés comme des contextes complexes sont le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Soudan.

Conformément aux dotations non engagées, il existe aujourd'hui des montants disponibles au titre des priorités non contraignantes pour un total d'environ 330 millions d'euros, et environ 1,6 milliard d'euros pour le soutien aux investissements visant à financer des opérations de financement mixte et de garantie. La différence peut s'expliquer par des augmentations ad hoc de la contribution de l'UE aux actions en cours telles que le mécanisme flexible ou le programme MPRR.

AVSI Affaires européennes

Un point que nous considérons comme très important et essentiel dans la stratégie actuelle est d'être clair, informatif et transparent sur la façon dont les organisations de la société civile seront impliquées et collaboreront avec le secteur privé. Sur cette question, il est nécessaire de se soutenir mutuellement sur la manière d'aborder le secteur privé et, inversement, sur la manière dont le secteur privé peut bénéficier de la présence d'OSC. Une autre question que nous aimerions souligner est qu'il nous semble utile de présélectionner ou d'affecter directement des organisations de la société civile dans des contextes particulièrement complexes ou lorsqu'il existe une certaine expertise d'organisations spécifiques, mais il serait utile de mieux informer ces dernières sur les méthodes et le processus, dans la mesure du possible. Dans la nouvelle réorganisation et la consolidation éventuelle des délégations de l'Union européenne, les programmes régionaux doivent être pris en considération et il serait utile de pouvoir identifier du personnel de référence permanent. Compte tenu du prochain CFP, pouvons-nous supposer que des programmes régionaux tels que ceux exécutés ces dernières années, précisément en raison de leur complexité et de leur portée, continueront d'exister et que les dotations financières seront préservées au nom de la prévisibilité plutôt que de la flexibilité?

Le programme régional s'avère être un outil efficace et efficient pour mettre en œuvre la politique de l'UE en Afrique subsaharienne, de sorte que nous envisagerions un rôle stratégique du programme et de l'approche dans le prochain CFP.

Nous prenons note de vos préoccupations et nous réfléchissons à la façon d'assurer une collaboration plus structurée ou prévisible avec le secteur privé.

Save the Children

Priorités: Nous reconnaissons l'accent mis sur la transformation économique verte et résiliente, qui reste importante dans le prochain PAA, avec des possibilités accrues d'engagement direct des OSC. Par rapport

au plan d'action pluriannuel 2024-2025 de la SSA, nous apprécierions de mettre davantage l'accent sur les domaines suivants, qui semblent manquer dans la planification actuelle: Déplacements climatiques en Afrique subsaharienne et soutien à la chaîne de valeur agricole. Modalités: Dans l'ensemble, un nombre limité d'actions sont mises en œuvre par l'intermédiaire des OSC. Le nombre d'actions mises en œuvre directement par l'intermédiaire des OSC reste faible – une tendance constante et préoccupante observée au cours des dernières années.

Le PAA 2026 comporte deux actions qui couvrent ces priorités spécifiques: 1. Mobilité climatique dans la Corne de l'Afrique (36 millions d'euros) et 2. Peste des Petits Ruminants (50M EUR). Nous sommes alignés car ces secteurs sont inclus dans la planification actuelle.

DSW

Nous craignons qu'une seule action ne soit consacrée à la santé (avec un financement de 55 millions d'euros) en 2026. Cela est malheureusement conforme aux résultats de l'examen à mi-parcours de l'IVCDI, qui a abouti à une réduction de 50 millions d'euros de l'enveloppe consacrée au développement humain, 40 millions d'euros de ces réductions ayant une incidence sur le budget de la santé. Cette dotation n'est pas conforme aux engagements politiques ambitieux de l'UE, tels que ceux énoncés dans la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale. Elle contredit également la demande formulée par le Conseil dans ses conclusions de janvier 2024 sur la stratégie en matière de santé mondiale de «renforcer collectivement le financement de la santé mondiale aux niveaux mondial, régional et national». Ce faible niveau de financement du développement humain remet également en question la réalisation par l'UE de l'objectif de 20 % de développement humain. Grâce à la mise en œuvre des programmes régionaux subsahariens, l'UE semble loin d'atteindre l'objectif de 20 %. En outre, le secteur mondial de la santé est l'un des plus durement touchés par les réductions de l'APD à l'échelle mondiale, en particulier depuis l'arrêt de nombreux programmes de santé financés par l'USAID, ce qui a de graves conséquences sur la capacité des pays partenaires à soutenir leur secteur de la santé et a forcé de nombreuses OSC à mettre fin à leurs programmes de sauvetage.

*Merci beaucoup d'avoir soulevé ces préoccupations importantes. Nous comprenons parfaitement la sensibilité de la question, en particulier dans le contexte des contractions mondiales de l'APD et des graves conséquences des récentes interruptions du financement américain pour les pays partenaires et la société civile. Permettez-nous de rappeler que le PAA 2026 doit être lu dans le cycle complet du CFP: une part très importante de l'enveloppe régionale consacrée au développement humain — y compris les grands investissements en matière de santé et de droits sexuels et génésiques et de santé — a déjà été programmée entre 2021 et 2025 et continuera d'être mise en œuvre tout au long de la période 2026-2029. L'examen à mi-parcours n'a **pas** réduit l'allocation au titre du développement humain dans le cadre du PIP régional pour l'Afrique subsaharienne.*

L'UE reste fermement attachée à la santé mondiale et à la santé et aux droits sexuels et génésiques, conformément à la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale et aux conclusions du Conseil. Au-delà de l'action pharmaceutique de 2026, la région continue de bénéficier d'importants programmes en cours de l'UE et de l'Équipe Europe couvrant la santé et les droits sexuels et génésiques, la santé maternelle et infantile, la CSU, le renforcement des systèmes de santé, la coopération CDC-ECDC en Afrique, la capacité de fabrication et de réglementation et le soutien au personnel de santé. Ces programmes représentent

plusieurs centaines de millions d'euros et contribuent à l'objectif global de l'UE de 20 % de développement humain, qui est évalué au niveau de l'IVDCI, et non sur une seule base d'action annuelle.

Nous prenons note de votre recommandation concernant une éventuelle action spécifique en matière de santé et de droits sexuels et génésiques en 2027. Bien qu'aucune décision ne puisse être anticipée à ce stade, vos contributions seront considérées comme faisant partie de la réflexion plus large pour le prochain PAA, aux côtés d'autres priorités et contraintes de programmation. Nous restons déterminés à maintenir un dialogue ouvert et transparent avec la société civile à mesure que nous progressons dans le processus.

PLATFORMA

Dans le nouveau paradigme de la politique de développement de l'UE, centré sur la stratégie «Global Gateway», une coordination efficace entre les acteurs publics et privés ainsi qu'un dialogue à plusieurs niveaux associant les niveaux européen, national et local sont essentiels pour parvenir à la cohérence des politiques au service du développement, intégrée dans les objectifs et les principes de l'action extérieure de l'UE. Dans le cadre de la stratégie «Global Gateway», les collectivités locales et régionales jouent un rôle crucial dans la promotion de l'impact local et de la durabilité des investissements. Par conséquent, les gouvernements locaux devraient être reconnus comme des décideurs politiques clés, au même titre que les entités nationales, et comme des fournisseurs d'expertise et de connaissances locales spécifiques qui comblent le fossé entre les secteurs privé et public. Les GLR devraient être associés de manière significative à l'identification, à la conception et à la mise en œuvre des projets «Global Gateway» au niveau local. Afin de faciliter l'engagement des collectivités locales et régionales et de les reconnaître pleinement en tant qu'acteurs et co-exécuteurs des politiques extérieures de l'UE, l'UE devrait définir des mécanismes clairs de gouvernance à plusieurs niveaux et apporter un soutien aux réformes de décentralisation, ainsi qu'un soutien financier et technique ciblé au moyen d'instruments de financement spécifiques pour lever les obstacles auxquels les collectivités locales et régionales sont confrontées lorsqu'elles s'engagent dans les politiques de développement de l'UE (c'est-à-dire les restrictions institutionnelles et juridiques, les contraintes de capacité administrative et technique). Nous pensons que la coopération décentralisée (coopération de ville à ville ou de région à région) est essentielle pour atteindre les objectifs de développement de l'UE, y compris dans le cadre de la stratégie «Global Gateway», au moyen de partenariats multipartites associant les GLR aux côtés d'autres acteurs. Nous recommandons que la programmation future au-delà de 2027 favorise et renforce ces coopérations en cours. Nous recommandons que l'UE encourage un dialogue renforcé entre les GLR et les délégations de l'UE, afin de renforcer l'engagement des délégations de l'UE auprès des collectivités locales et régionales et de leurs associations nationales. Les GLR, en tant que niveau de gouvernement le plus proche des citoyens, sont souvent les seules institutions publiques qui fonctionnent dans les zones fragiles et touchées par des conflits, et les premiers intervenants dans les situations de crise, fournissant des services essentiels, une aide humanitaire et une réponse aux catastrophes. Dans les contextes où les gouvernements nationaux peinent à agir, les GLR assurent la continuité de la gouvernance et de la stabilité sociale, agissant en tant que partenaires clés dans le renforcement de la résilience des communautés, la consolidation de la paix et le redressement après une crise. Par le biais de la diplomatie urbaine et des associations de gouvernements locaux, les GLR maintiennent des canaux de communication ouverts, favorisant la coopération même dans des environnements politiques très polarisés. Par conséquent, les GLR devraient être reconnus et habilités

dans leur rôle clé dans la fourniture d'un soutien continu aux populations dans le besoin urgent, notamment dans des contextes fragiles. Enfin, avec 46 bénéficiaires d'APD sur 152 situés en Afrique subsaharienne, il est essentiel de maintenir des objectifs ambitieux en matière de dépenses d'APD, conformément aux engagements internationaux de l'UE et des États membres.

Bien que le programme «Ville à ville» touche maintenant à sa fin, l'approche qu'il a défendue se poursuit fortement grâce à d'autres initiatives, telles que le programme de coopération urbaine et régionale internationale (IURC) géré par la DG REGIO ou le mécanisme TAIEX, par exemple. Ces initiatives mettent en œuvre les principes de la coopération décentralisée, en faisant progresser le développement durable tout en promouvant l'échange de connaissances et le renforcement des capacités. En outre, le nouveau récit de la coopération décentralisée montre qu'elle peut être un outil puissant et un atout stratégique pour l'UE, pleinement pertinent au regard du contexte international actuel et des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, de l'urbanisation croissante et des inégalités croissantes à la crise et à la fragilité climatiques.

VNG

La mise en œuvre de la stratégie «Global Gateway» semble désormais plus claire, étant donné que 75 % du budget alloué aux actions prévues dans le PIP est proposé dans ce cadre. Toutefois, les modalités opérationnelles permettant de contribuer concrètement à cette stratégie restent parfois difficiles d'accès, tant au niveau des délégations de l'Union européenne qu'entre les pays membres de l'initiative «Équipe Europe». Une transparence et une prévisibilité accrues en ce qui concerne les mécanismes d'attribution des subventions seraient très appréciées. En outre, les grands projets d'infrastructure n'impliquent pas toujours suffisamment les gouvernements locaux et les autorités territoriales décentralisées (ETD), ce qui peut renforcer la perception d'une approche descendante et générer des tensions ou des malentendus au niveau local.

Nous convenons que la participation des gouvernements locaux et des DTE est essentielle au succès des projets d'infrastructures durables. C'est pourquoi l'objectif principal du Forum des villes et des régions 2025 était de mettre en évidence la valeur ajoutée concrète que les collectivités locales et régionales apportent à l'approche de l'UE en matière de partenariats internationaux, en particulier dans le cadre du déploiement de la stratégie «Global Gateway» et de son approche à 360 degrés, y compris dans des contextes fragiles. Nous visons à tirer parti des enseignements tirés du Forum et à renforcer notre engagement à l'avenir.

WWF

Retour d'information sur les missions d'identification et de formulation et le processus de programmation: Les processus d'identification et de formulation varient actuellement considérablement d'un programme à l'autre. Dans certains cas, les délégations de l'UE organisent des consultations avec les partenaires pour éclairer l'élaboration du programme, dans d'autres cas, des consultants externes sont recrutés et s'adressent individuellement à certaines parties prenantes sur la base du pilotage de l'UE et de leur propre réseau. Les entretiens avec les parties prenantes peuvent être influencés soit par les recommandations de la délégation de l'UE, soit par le pouvoir discrétionnaire des consultants. Cette variabilité affecte la qualité et l'inclusivité du processus. Nous avons constaté que, dans certains cas, les intervenants interrogés ne comprennent pas toujours parfaitement l'importance stratégique de cet exercice. En conséquence, il se peut qu'ils n'impliquent pas les experts les plus pertinents, qu'ils n'accordent pas suffisamment de temps

à la consultation et qu'ils fournissent donc des contributions incomplètes ou insuffisamment prises en considération, ce qui a une incidence sur la pertinence du programme et la qualité de sa mise en œuvre. En outre, dans certains cas, les consultants contractuels et, dans certains cas, le personnel des délégations de l'UE ne connaît pas parfaitement l'éventail des modalités de financement de l'UE et les règles régissant leur utilisation. Cela peut entraîner des difficultés lors de la conception de partenariats et de la mise en œuvre de modalités qui nécessitent une compréhension opérationnelle plus nuancée. Pour résoudre ces problèmes et renforcer la qualité, la cohérence et la transparence des processus de programmation, nous recommandons ce qui suit : - Établir une approche plus systématique et transparente des missions d'identification et de formulation, y compris un partage précoce et proactif des calendriers de mission planifiés avec les parties prenantes concernées. Cela permettrait aux partenaires de se préparer de manière adéquate, d'assurer la participation des bons experts et de contribuer de manière plus substantielle au processus. Fournir des orientations plus claires aux parties prenantes sur le rôle et l'importance des consultations liées à la formulation, en mettant l'accent sur la manière dont leurs contributions façonnent la conception du programme et sa mise en œuvre ultérieure. Cela contribuerait à garantir que le niveau approprié d'expertise et d'engagement est mobilisé. - Veiller à ce que le personnel de la délégation de l'UE et les consultants externes participant à la programmation soient pleinement formés aux modalités de financement de l'UE et aux règles opérationnelles connexes, afin d'éviter la conception de partenariats ou de mécanismes de mise en œuvre qui s'avéreront ensuite difficiles à mettre en œuvre. Encourager une plus grande cohérence dans les approches de consultation utilisées dans l'ensemble des programmes, en promouvant les bonnes pratiques, l'inclusion et une méthodologie structurée pour rassembler les parties prenantes

Les nouvelles orientations à l'intention des délégations de l'UE sur les feuilles de route des OSC comprennent une analyse complète des approches stratégiques et des enseignements clés pour la participation de la société civile à la stratégie «Global Gateway» et visent à rationaliser les consultations des OSC sur les projets et domaines relevant de la stratégie «Global Gateway» dans toutes les délégations de l'UE et, en particulier, à garantir un engagement précoce. Il comprend un soutien à une cartographie exhaustive des parties prenantes, en veillant à ce que toutes les OSC concernées soient prises en compte. Les nouvelles feuilles de route garantiront également des ressources dédiées au dialogue structuré sur toutes ces priorités.

Fédération Humana People to People (HPP)

La Fédération Humana People to People (HPP) s'est félicité de l'engagement global fort du PIP régional pour l'Afrique subsaharienne en faveur du développement humain, de la transition écologique et de la croissance durable, tel que présenté dans l'État des lieux et le MAAP 2026. Nous notons toutefois que, dans les 28 % restants des fonds à engager, l'éducation – en particulier la formation des enseignants et l'apprentissage fondamental – apparaît moins visible que les autres piliers, bien qu'elle soit au cœur de la priorité «Développement humain» et essentielle à la réalisation du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe. En tant que fédération qui gère plus de 55 collèges de formation des enseignants et des programmes d'éducation à grande échelle en Afrique subsaharienne, nous soulignons qu'une main-d'œuvre enseignante solide est l'épine dorsale de tous les résultats en matière d'éducation, de jeunesse, de compétences et de santé. Sans enseignants bien formés et équipés pour une pédagogie inclusive, les transitions numérique et écologique, l'éducation en matière de santé et de droits sexuels et génésiques et la résilience au changement climatique, des investissements plus larges dans les compétences des jeunes

et les chaînes de valeur risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel.

Nous encourageons donc la Commission à utiliser l'espace de programmation restant (mise en œuvre du PAA 2026 et PAA 2027) pour:

- Rééquilibrer le portefeuille avec des actions régionales explicites sur la formation des enseignants, l'apprentissage fondamental et le développement professionnel continu, en tant que facteurs clés de l'EFTP, de la numérisation, des compétences vertes et de l'employabilité des jeunes.
- Veiller à ce que les guichets fondés sur des subventions restent disponibles pour les OSC et les établissements locaux de formation des enseignants, parallèlement au financement mixte et au soutien aux investissements, conformément aux recommandations des OSC sur l'IVCDCl/l'Europe dans le monde et la stratégie «Global Gateway».

Nous reconnaissons la demande de mettre fortement l'accent sur la formation des enseignants et l'apprentissage fondamental. La Commission européenne continue de donner la priorité à l'éducation de base dans le cadre de l'approche à 360 degrés de la stratégie «Global Gateway» et met en œuvre des programmes d'éducation de base au niveau bilatéral, qui mettent fortement l'accent sur la formation des enseignants et l'apprentissage précoce.

En ce qui concerne les programmes régionaux, l'initiative régionale pour les enseignants (RTIA) est la plus grande initiative phare régionale «Global Gateway» visant à remédier à la pénurie de 15 millions d'enseignants d'ici à 2030 en Afrique. La RTIA entre dans sa deuxième phase (2027-2030) et d'autres appels à propositions et fenêtres de financement seront ouverts. Nous tenons à confirmer que deux associations affiliées à HPP ont reçu une subvention de la RTIA (ADDP au Mozambique et DAPP au Malawi). Nous aimerions également vous informer sur le Partenariat Afrique-Europe pour l'échange sur les réformes de l'éducation (PEERS), qui travaille avec deux communautés économiques régionales et se concentre sur le renforcement de la capacité de coordination des CER autour de l'éducation numérique, inclusive et verte. Le programme comprend la production de données probantes dans les domaines susmentionnés, qui peuvent être utiles aux États membres des CER pour améliorer leurs offres d'éducation de base.

2. Sur le retour d'information concernant les contributions reçues

Terres des Hommes

D'après le diagramme page 6, aucun financement n'a été octroyé pour l'heure sur cette ligne et cela ne se fera qu'en 2027. Pourriez-vous indiquer les modalités d'octroi de ces financements svp ?

Les 238 millions d'EUR disponibles au titre des cadres complexes sont en cours de formulation et devraient être présentés au comité IVCDCl au début de 2026, avec une adoption prévue au premier trimestre de 2026.

Les plans d'action annuels et les mesures sont publics et disponibles sur Plans [d'action - Partenariats internationaux - Commission européenne](#). Les modalités de mise en œuvre seront définies à la section 4 des annexes.

Vous pourriez également être intéressé par des mesures précédemment adoptées au profit des mêmes pays d'Afrique de l'Ouest et du Soudan. Informations disponibles sous le même lien.

DSW

Nous apprécions les efforts visant à impliquer les OSC dans les dialogues et la mise en œuvre des actions, dans le cadre des programmes régionaux, et la reconnaissance du fait que les OSC sont essentielles pour leurs connaissances locales et leur capacité à renforcer la confiance avec les communautés. Néanmoins, dans le cadre des programmes régionaux dans le domaine de la santé, un soutien très limité est acheminé par l'intermédiaire des OSC, bien que la société civile soit fondamentale pour atteindre les communautés les plus marginalisées et les plus touchées, et qu'elle joue un rôle crucial dans l'élaboration des normes et des comportements sociaux, ce qui a un impact positif sur les résultats en matière de santé. Nous recommandons d'inclure les OSC en tant que partenaires clés de la mise en œuvre des actions de santé au niveau régional, car elles peuvent apporter une expertise technique, représentant les besoins spécifiques des communautés touchées. Cela devrait se faire au moyen d'appels à propositions ouverts, accessibles aux OSC. Des organisations multilatérales telles qu'UNITAID devraient également être considérées comme des parties prenantes essentielles.

Nous nous félicitons que vous reconnaissiez le rôle précieux que joue la société civile dans les initiatives régionales en matière de santé, en particulier pour atteindre les communautés marginalisées et façonner les normes sociales qui influencent les résultats en matière de santé. Vos commentaires soulignent une dimension importante du portefeuille régional, et nous reconnaissons pleinement la valeur ajoutée que les OSC apportent en termes de proximité, d'expertise et de responsabilité.

Dans le même temps, les programmes régionaux s'appuient souvent sur des modalités de mise en œuvre spécifiques — telles que la coopération avec les organisations régionales, les agences des Nations unies ou les acteurs mondiaux de la santé — pour garantir la cohérence, les économies d'échelle et l'alignement sur les cadres continentaux. Ces contraintes peuvent limiter la part des financements acheminés directement par les OSC au niveau régional. Néanmoins, la société civile reste un partenaire essentiel, notamment par la participation à des structures de gouvernance, à des groupes de travail techniques et à un soutien ciblé au moyen de programmes de subventions et de contrats de services gérés aux niveaux national et régional.

Votre recommandation d'étudier plus avant la participation des OSC, y compris au moyen d'appels à propositions ouverts et accessibles, sera prise en considération lors de la formulation des actions futures, ainsi que l'ensemble des contraintes de programmation, opérationnelles et budgétaires. Nous prenons également note de votre suggestion d'associer des acteurs multilatéraux tels qu'Unitaid en tant que parties prenantes concernées, ce que nous faisons déjà. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre ce dialogue constructif au fur et à mesure que la programmation progresse.

Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT)

Nous remercions la DG INTPA pour l'organisation de ces consultations annuelles avec la société civile. Nous souhaiterions, quand les informations seront disponibles, obtenir des précisions concernant l'évaluation du Global Gateway, les engagements envisagés pour le Sahel à la suite de la revue à mi-parcours, ainsi que recevoir des informations sur la publication des prochains appels à projets de l'UE dans lesquels la FIACAT

et son réseau d'associations locales (reconnues auprès des autorités nationales en matière de lutte contre la torture et d'abolition de la peine de mort) pourraient accompagner les autorités dans le respect de leurs engagements internationaux et régionaux en matière de promotion et de protection des droits humains.

Au niveau du siège, il n'y a actuellement pas d'appels à propositions ouvertes dans ce domaine.

Les appels à propositions sont publiés sur le site internet de la DG Partenariats internationaux ou dans le portail [EU Funding & Tenders Portal](#), tandis que les appels à propositions locaux sont également publiés au niveau local.

VNG

Dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», des projets d'infrastructure à grande échelle seront mis en œuvre dans de nombreux pays. Nous soulignons l'importance d'institutions fortes et de gouvernements locaux capables de gérer ces infrastructures.

Un financement fiable et durable pour les gouvernements locaux est essentiel pour fournir des services publics clés, tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets et le développement économique local. Pour obtenir ce financement, les gouvernements locaux ont besoin non seulement de transferts budgétaires stables de la part des gouvernements centraux, mais aussi d'une base solide de revenus locaux de source propre (OSR).

Les investissements soutenus par l'UE dans des secteurs tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets intègrent systématiquement, dans la plupart des cas, le renforcement des capacités et l'assistance technique afin de garantir le maintien et le financement durable des investissements. Dans certains pays, l'UE finance des programmes spécifiques, y compris au moyen de subventions et d'un appui budgétaire, afin de soutenir la décentralisation et le financement durable des collectivités locales.

Fédération Humana People to People (HPP)

Nous apprécions que plusieurs recommandations transversales formulées en 2024 par les OSC – sur la participation des OSC, les approches ascendantes et le lien entre le climat, la paix et la migration – aient été explicitement reconnues dans la présentation et soient partiellement prises en compte dans les actions du plan d'action pluriannuel pour 2026 (comme, par exemple, Mobilité climatique dans la Corne de l'Afrique, Frontières pacifiques et résilientes, NaturAfrica II).

Dans le même temps, notre analyse de l'IVCDI et de la stratégie «Global Gateway» continue de mettre en évidence trois préoccupations structurelles:

1. Possibilités de financement direct limitées, et parfois réduites, pour les OSC relevant d'enveloppes géographiques, avec une forte réorientation vers les entités chargées de l'exécution et les institutions de financement du développement.
2. Manque de transparence et d'inclusivité lors de l'examen à mi-parcours et des discussions sur la réserve «Global Gateway» aux niveaux national et régional.

3. Le risque que la stratégie «Global Gateway» privilégie les grandes infrastructures et les investissements dirigés par le secteur privé, tout en sous-investissant dans l'éducation, les compétences et les systèmes communautaires nécessaires pour rendre ces investissements justes sur le plan social et environnemental.

Nous encourageons donc la DG INTPA à:

- Traduire systématiquement les recommandations des OSC en caractéristiques de conception concrètes de chaque action (comme, par exemple, les composantes dédiées des OSC, la part minimale des fonds à canaliser au moyen d'appels à propositions, les rôles formels des OSC dans le pilotage de l'IET).
- Partager de manière plus proactive les informations relatives aux réserves d'énergie au niveau régional, y compris en ce qui concerne le soutien aux investissements, afin que les OSC et les autorités locales puissent s'organiser de manière stratégique et cocréer avec les délégations de l'UE.

Nous prenons note des deux suggestions et nous les aborderons en interne.

3. Sur le développement humain (y compris la santé, le genre, la culture, la jeunesse et les compétences)

Terres des Hommes

D'après le diagramme page 6, le solde de cette ligne sera engagé en 2026 sans financement prévu pour 2027, pourriez-vous confirmer et expliquer svp ?

Tout en précisant que les montants sous le programme multiannuel régional sont indicatifs, il reste un solde de 14 300 000 euros sous ce chapitre pour 2027 mais qui pour des raisons techniques n'est pas apparu sous le diagramme présenté lors de la réunion.

AVSI Affaires européennes

Nous continuons d'espérer que les actions sur ces questions seront toujours considérées comme prioritaires et que les subventions dédiées à ces secteurs seront toujours garanties.

Save the Children

Enfants et jeunes: Nous reconnaissons l'accent mis sur les jeunes dans certaines actions, mais nous notons qu'il n'y a aucune mention concrète des enfants dans le projet de PAA 2026. Les enfants devraient être un groupe cible explicite au moyen d'une ou de plusieurs actions spécifiques. En l'absence d'une programmation centrée sur l'enfant dans une région où les enfants de moins de 14 ans représentent plus de 40 % de la population(*), le programme global risque de manquer de fondement pour réussir, car bon nombre des actions proposées arriveront à terme, avec le plan de devenir une propriété locale et durable, lorsque beaucoup de ces enfants passeront à l'âge adulte. Investir dans leur bien-être, leur santé et leur éducation, y compris l'apprentissage fondamental, devrait être redéfini et inclus pour que le programme soit couronné de succès et que les investissements de l'UE prospèrent.

(*) Source: Données du Groupe de la Banque mondiale

Merci de votre commentaire et de souligner l'importance des enfants et des jeunes dans le contexte de la SSA.

Le bien-être, la santé et l'éducation des enfants restent des priorités essentielles de l'UE et sont abordés au moyen d'autres instruments géographiques et thématiques. Dans le projet de PAA 2026, cette action spécifique ne cible pas directement les enfants; toutefois, les jeunes figurent parmi les groupes prioritaires dans certains volets de l'action, notamment lorsque les activités sont liées au développement des compétences, au développement de la main-d'œuvre, à l'employabilité et à la participation aux chaînes de valeur émergentes.

Ces éléments sont destinés à contribuer à la durabilité à long terme et à des résultats en matière de développement inclusif, tout en restant complémentaires des interventions axées sur les enfants soutenues par d'autres programmes de l'UE.

En outre, l'UE fournit un soutien pour autonomiser les jeunes, établir des liens et s'engager, conformément au plan d'action en faveur de la jeunesse pour l'action extérieure 2022-2027, à la fois au moyen de mécanismes consultatifs tels que les conseils de réflexion des jeunes au niveau national et d'initiatives menées par les jeunes.

IPPF

En septembre 2025, l'administration américaine a publié sa stratégie «America first global health Strategy» et a commencé à s'adresser aux pays partenaires, en particulier en Afrique subsaharienne, pour signer des pactes. Ces pactes seraient un accord entre les États-Unis et un gouvernement d'un pays partenaire donné pour que ce pays partenaire reçoive un financement pour la santé, en échange d'un certain nombre d'engagements à respecter. Bien que cette approche soulève de nombreuses questions en termes d'équilibre, d'équité et de transparence d'un point de vue général de la santé mondiale, elle soulève également des questions critiques concernant la santé et les droits sexuels et reproductifs (SRHR). Combinée à l'extension prévue de la règle du bâillon mondial, cette approche pourrait entraîner une restriction drastique du financement de la santé et des droits sexuels et génésiques et de l'aide au développement, y compris de la part d'autres donateurs tels que l'UE. C'est pourquoi nous demandons à l'UE: - Surveiller très attentivement la situation, notamment en établissant des liens avec d'autres acteurs tels que les OSC aux niveaux national, régional et mondial. - S'engager à continuer de financer la santé et les droits sexuels et génésiques au niveau régional, mais aussi au niveau des pays, et allouer des fonds supplémentaires à la santé et aux droits sexuels et génésiques dans le cadre de la programmation 2027. - Aider les délégations de l'UE à nouer des contacts avec les gouvernements des pays partenaires ainsi qu'avec les CER et à mettre en évidence l'incidence possible de l'accord (le cas échéant) sur les services et d'autres sources de financement. - Coordonner avec d'autres donateurs, en particulier les États membres européens, afin d'assurer une réponse commune à l'approche américaine. En plus de cette situation, nous voudrions souligner la nécessité pour l'UE de continuer à donner la priorité au financement de la santé et des droits sexuels et génésiques à tous les niveaux, y compris au niveau régional de l'Afrique subsaharienne. Bien qu'aucun financement spécifique ne soit disponible pour la santé et les droits sexuels et génésiques dans la programmation 2026, nous demandons à la Commission européenne d'allouer un financement spécifique à la santé et aux droits sexuels et génésiques dans la programmation 2027 et de veiller à ce que

les produits de santé et les droits sexuels et génésiques fassent partie du programme 2026 «Renforcer les chaînes de valeur des produits pharmaceutiques, des produits de santé et des technologies». Enfin, nous demandons à la Commission européenne de travailler conjointement avec les États membres dans le cadre de l'initiative de l'Équipe Europe sur la santé et les droits sexuels et génésiques en Afrique subsaharienne, en particulier pour concevoir et commencer à mettre en œuvre deux programmes financés conjointement, et nous encourageons la Commission européenne et les États membres à poursuivre la conception, le financement et la mise en œuvre de programmes conjoints supplémentaires dans la région au cours des dernières années de mise en œuvre de l'IVCDCl.

Je vous remercie pour ces commentaires importants et pour avoir mis en évidence les implications potentielles de l'évolution récente de la politique américaine en matière de santé et de droits sexuels et génésiques. L'UE reste fermement déterminée à promouvoir et à protéger la santé et les droits sexuels et génésiques et continuera de suivre de près l'évolution du contexte mondial, y compris dans le cadre d'un dialogue avec les délégations de l'UE, les États membres et la société civile. Dans les limites du CFP actuel et de la programmation en cours, la Commission s'efforcera de maintenir et, si possible, de renforcer encore la santé et les droits sexuels et génésiques dans le cadre des programmes régionaux et nationaux pertinents, y compris au moyen de l'initiative Équipe Europe du partenariat UA-UE dans le domaine de la santé et du soutien à des systèmes de santé et pharmaceutiques résilients.

DSW

En plus de nos préoccupations concernant le montant limité du financement de la santé en 2026, nous sommes particulièrement préoccupés par l'absence de toute action visant à soutenir davantage la santé et les droits sexuels et reproductifs (SRHR) en Afrique subsaharienne. La santé et les droits sexuels et génésiques font face à une réaction sans précédent à l'échelle mondiale, et en particulier dans la région de l'Afrique subsaharienne, particulièrement alimentée par la nouvelle administration américaine, qui a considérablement réduit son financement et s'est retirée d'une approche très importante de la santé et de l'égalité des sexes fondée sur les droits. Nous exhortons la Commission à mettre en œuvre, dans son plan d'action pour 2027, des actions visant à promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation – en soutenant l'instrument d'initiative technologique sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Nous nous félicitons de la référence faite à la création de synergies entre les différents IET en matière de santé, mais nous demandons instamment de doubler la rationalisation de la santé et des droits sexuels et génésiques au moyen de différentes actions en matière de santé, étant donné que la santé et les droits sexuels et génésiques sont fondamentaux pour parvenir à une santé équitable et bonne pour tous (et en particulier à la lumière de la réaction mondiale actuelle). Contributions spécifiques – Action 1. Renforcer les chaînes de valeur des produits pharmaceutiques, des produits de santé et des technologies Nous nous félicitons de l'action, avec des fonds supplémentaires consacrés au renforcement de l'initiative MAV +, au soutien de la production et de l'approvisionnement pharmaceutiques locaux et au renforcement des capacités des fonctions réglementaires. Nous nous félicitons que l'action financera une structure de soutien qui sera chargée de travailler en étroite collaboration avec les cinq pôles de santé (MAV+, SRHR, Health Security using a One Health approach (HSOH), Public Health Institutes (PHI) et Digital Health (DH) - «afin de garantir une approche cohérente et coordonnée tout au long de la mise en œuvre». Nous recommandons vivement que l'action s'aligne également sur d'autres instruments pertinents de l'UE, y compris les programmes Horizon Europe, y compris les initiatives financées par l'intermédiaire du pôle

«Santé» et de l'entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale», conformément à la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale. Nous demandons instamment que le champ d'application de cette action fasse explicitement référence aux engagements visant à améliorer la santé et les droits sexuels et génésiques grâce à l'accès aux vaccins et à d'autres outils de santé (par exemple, les vaccins contre le VPH, la carbétocine thermostable), ainsi qu'à la mise au point d'outils de santé sexuelle et génésique qui sauvent des vies et changent des vies (par exemple, des contraceptifs pour tous les sexes, y compris la contraception masculine, etc.). Le soutien devrait également s'étendre à la fabrication et au déploiement de produits de santé élaborés avec un financement de l'UE (y compris par l'intermédiaire de l'entreprise commune GH EDCTP3) qui traitent des maladies prioritaires en Afrique subsaharienne. Parmi les exemples clés figurent les deux premiers vaccins contre le paludisme (RTS, S et R21), ainsi que les technologies à venir telles que les candidats vaccins antituberculeux MTBVAC et M72. Il est également important que le volet «recherche» de l'action porte sur les maladies qui touchent principalement la région de l'Afrique subsaharienne, notamment les maladies liées à la pauvreté et les maladies négligées, les problèmes de santé sexuelle, génésique et maternelle (comme l'hémorragie post-partum, les fibromes, etc.), en créant des synergies avec des initiatives couronnées de succès telles que l'entreprise commune GH EDCTP3. Il est également essentiel de veiller à ce que les exigences de l'entreprise commune GH EDCTP3 visant à garantir le caractère abordable et l'accessibilité des outils de santé soutenus s'étendent à l'ensemble de la présente action. L'action devrait continuer à créer des synergies avec l'IET sur la santé et les droits sexuels et génésiques, avec la participation active de partenaires clés qui mettent déjà en œuvre des actions couronnées de succès, y compris le FNUAP et Unitaïd, en tant que partenaires clés de la mise en œuvre de l'initiative «Naissance sûre en Afrique», considérée comme un excellent exemple et phare de la stratégie «Global Gateway». Ces initiatives susmentionnées devraient être davantage soutenues par l'intermédiaire des diverses initiatives de recherche de l'UE, y compris Horizon Europe et l'entreprise commune GH EDCTP3 (et sa future version après 2027), afin de combler l'écart en matière de santé essentielle des femmes, y compris les technologies de santé et de droits sexuels et génésiques, qui continuent de faire défaut.

La Commission partage votre évaluation de l'importance de la santé et des droits sexuels et génésiques et est pleinement consciente des réactions négatives croissantes dans de nombreux contextes, y compris en Afrique subsaharienne. La santé et les droits sexuels et génésiques continuent d'être une priorité essentielle de la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale et de l'initiative de l'Équipe Europe sur la santé et les droits sexuels et génésiques, et nous nous efforçons d'intégrer davantage la santé et les droits sexuels et génésiques dans les actions pertinentes en matière de santé, y compris au moyen du soutien prévu aux chaînes de valeur des produits pharmaceutiques et de santé. Les suggestions que vous faites sur les outils pertinents en matière de santé et de droits sexuels et génésiques, les priorités de recherche et les garanties en matière d'accessibilité/d'abordabilité sont très pertinentes et seront soigneusement prises en considération lors de la formulation de l'action 2026 et de l'élaboration du plan d'action 2027.

Hope and Homes for Children (HHC) et Transform Alliance Africa (TAA)

Hope and Homes for Children est reconnaissant d'avoir l'occasion de contribuer à la 8e discussion consultative avec les OSC et les autorités locales sur la programmation régionale de l'UE pour l'Afrique subsaharienne, en mettant l'accent sur le PAA 2026. Cette contribution est développée en collaboration et au nom de Transform Alliance Africa, une coalition de 20 agences des droits de l'enfant, basées dans 12

pays africains, et engagées dans l'éradication de l'institutionnalisation des enfants à travers le continent.

Comme vous le savez peut-être, en Afrique subsaharienne, on estime que 650 000 enfants grandissent dans des institutions, et la grande majorité de ces enfants ont au moins un parent vivant. Ce chiffre choquant est compris comme une sous-estimation, car il y a un manque critique de données dans ce domaine. Les preuves concernant les préjudices subis par les enfants par les institutions sont bien documentées. Les institutions mettent la vie en danger et les droits des enfants qui y résident sont bafoués quotidiennement. La maltraitance, la violence et la négligence sont omniprésentes dans le contexte institutionnel. Les institutions compromettent le développement et le bien-être des enfants, exacerbent les inégalités et augmentent les défis mentaux et socio-économiques tout au long de la vie. Il convient également de noter qu'un nombre encore plus important d'enfants privés de soins familiaux ont besoin de soutien, y compris ceux qui vivent dans la rue. Le placement en institution des enfants est causé par une multitude de facteurs, notamment la pauvreté, l'exclusion sociale, la discrimination et la stigmatisation, le handicap, mais aussi les intérêts financiers des parties prenantes sans scrupules qui soutiennent les institutions. L'institutionnalisation de l'enfant est toujours le résultat d'un système de protection sociale qui ne fournit pas un soutien adéquat aux familles en difficulté et à risque. Nous croyons que l'une des mesures clés d'un partenariat international équitable et tourné vers l'avenir est la façon dont il protège ses enfants les plus vulnérables. L'Union européenne dispose déjà d'une architecture globale de politique et de financement qui reconnaît la primauté des soins familiaux et communautaires. La garantie européenne pour l'enfance, les stratégies de la Commission relatives aux droits de l'enfant et aux droits des personnes handicapées et le champ d'application de la programmation de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale établissent à la fois un impératif moral et une base technique d'action. Ces engagements existants nous obligent à mobiliser des ressources là où elles permettront de prévenir les dommages tout au long de la vie et de favoriser l'inclusion sociale. Dans le même temps, il existe une dynamique mondiale croissante pour mettre fin à l'institutionnalisation des enfants. La charte mondiale sur la réforme de la protection de l'enfance et les résolutions répétées des Nations unies affirment que le placement en institution n'est ni inévitable ni dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la convention relative aux droits de l'enfant et la convention relative aux droits des personnes handicapées, obligent les États et leurs partenaires à donner la priorité aux solutions de remplacement fondées sur la famille. L'UE doit traduire ces engagements normatifs en programmes prévisibles et ciblés dans toute l'Afrique subsaharienne. Les risques sont urgents. Les chocs économiques, les déplacements et la diminution des budgets humanitaires augmentent la probabilité de séparation des familles et la montée d'institutions qui infligent de profonds dommages au développement et à la société. L'inversion des réformes renforcerait les inégalités et déstabiliserait les sociétés.

Comment le PAA 2026 peut-il faire progresser et promouvoir la réforme des services de garde d'enfants en 2026 en Afrique subsaharienne?

Nous notons avec satisfaction que le plan met systématiquement l'accent sur l'inclusion sociale, la prise en compte du handicap et le soutien aux groupes vulnérables dans le cadre de multiples actions. En particulier:

- Le développement humain (action 1) consacre des fonds importants à l'inclusion sociale, à l'égalité entre

les hommes et les femmes et au développement humain, ainsi qu'au renforcement des systèmes de santé au service des familles et des populations marginalisées. • La mobilité climatique dans la Corne de l'Afrique (action 7) cible expressément les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil, en s'attaquant à la protection, à la résilience et aux moyens de subsistance qui affectent directement les enfants dans les contextes de déplacement. • Les zones frontalières pacifiques et résilientes V (action 4) intègrent les possibilités socio-économiques pour les femmes et les jeunes et visent à améliorer la résilience des communautés et la gouvernance des ressources naturelles en rapport avec le bien-être des familles. • NaturAfrica II (action 9) promeut les possibilités d'économie verte et les moyens de subsistance des communautés, en accordant une attention explicite aux femmes et aux jeunes et à une gouvernance inclusive pouvant bénéficier aux familles et aux enfants. • GREau Mono (Action 10) s'engage à inclure les organisations de la société civile représentant les femmes et les personnes handicapées, une étape bienvenue vers une gouvernance de l'eau inclusive pour les personnes handicapées. • Les mesures de soutien (action 12) s'engagent à renforcer les capacités des organisations régionales en mettant l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'inclusion des personnes handicapées, en renforçant les réponses institutionnelles au service des familles et des enfants. Toutefois, nous devons souligner que le PAA n'inclut pas systématiquement de références explicites aux enfants ou aux droits de l'enfant, et qu'il n'établit pas non plus de mesures spécifiques pour le soutien familial, la protection de l'enfance, l'éducation inclusive ou les services à l'enfance sensibles au handicap. Alors que le développement international est soumis à de fortes contraintes budgétaires et que le développement humain est sous pression, il est essentiel de donner la priorité à des investissements ciblés en faveur des enfants les plus vulnérables. Dans plusieurs régions d'Afrique subsaharienne, il y a des signes encourageants que les systèmes de soins se déplacent des milieux institutionnels vers des solutions familiales et communautaires. Le Rwanda illustre ce changement avec sa Stratégie pour la réforme nationale de la garde d'enfants 2012, qui exprime l'ambition nationale pour chaque enfant vivant dans une institution de retrouver le droit à la vie familiale et pour le Rwanda de devenir le premier pays libre d'institutions en Afrique. Cette stratégie a fourni une orientation politique claire et un point focal pour la programmation et la responsabilisation. De même, l'Afrique du Sud a inscrit la réforme axée sur la famille à l'ordre du jour national. Une politique de désinstitutionnalisation est déjà en place et le pays a convoqué le mois dernier un sommet national sur la réforme des soins afin de consolider la volonté politique et de renforcer les engagements pratiques nécessaires pour soutenir le changement. Le Kenya dispose d'une stratégie nationale de réforme des soins qui vise le passage total du recours aux institutions aux soins familiaux et communautaires d'ici 2032. Au-delà des États individuels, les coalitions dirigées par les Africains amplifient les réformes: Transform Alliance Africa et la Family First for Children Without Parental Care Alliance (FAFICA) mobilisent la recherche, le plaidoyer et la collaboration pour affirmer que les enfants appartiennent aux familles. Au niveau continental, le Comité d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, mandaté par l'Union africaine, a élaboré une observation générale sur les enfants privés de soins parentaux et un cadre de suivi et d'évaluation qui l'accompagne, qui établissent des normes faisant autorité et fournissent des outils pour guider la mise en œuvre et la responsabilité de la réforme nationale des soins. Plusieurs obstacles imbriqués continuent d'entraver la réforme des soins et indiquent où les acteurs internationaux du développement peuvent le mieux contribuer. La pauvreté et la faiblesse des programmes de protection sociale sont au cœur de nombreuses séparations, et des investissements soutenus dans les transferts monétaires et l'aide aux moyens de subsistance sont nécessaires pour maintenir les familles intactes. Les lacunes en matière de

santé, d'éducation, de nutrition et de services inclusifs pour les personnes handicapées nuisent à la résilience des familles et exigent un renforcement sectoriel et une programmation inclusive. Les systèmes de protection de l'enfance étant souvent réactifs plutôt que préventifs, il est essentiel de soutenir le développement de la main-d'œuvre, les mécanismes communautaires d'alerte précoce et les services axés sur la prévention. Des cadres juridiques et institutionnels obsolètes peuvent perpétuer l'institutionnalisation, créant un besoin d'assistance technique pour réformer les lois et intégrer les principes de préservation de la famille. Enfin, des systèmes de données déficients masquent l'ampleur et la nature des enfants privés de soins parentaux, y compris des risques tels que la traite des orphelinats et l'exclusion des enfants handicapés. Hope and Homes for Children et Transform Alliance Africa appellent la DG INTPA à consacrer des ressources ciblées et mesurables dans le plan d'action annuel 2026 pour l'Afrique subsaharienne afin de mettre fin au placement des enfants en institution et d'accélérer la réforme des services de garde d'enfants. En donnant la priorité à ces investissements, l'UE peut traduire les valeurs en effets, protéger les droits de l'enfant, prévenir les préjudices tout au long de la vie, renforcer la cohésion sociale et renforcer la résilience des communautés dans l'ensemble de la région. Un financement stratégique audacieux associé à une convocation diplomatique catalysera les réformes systémiques, protégera les familles vulnérables de la séparation causée par la crise et établira une norme mondiale pour une protection des enfants humaine et fondée sur des données probantes. Le moment d'agir est maintenant: allouer des ressources stratégiques, responsables et centrées sur l'enfant pour transformer les engagements politiques en enfances restaurées et en avenir plus brillants.

Merci pour votre contribution détaillée et réfléchie. Les autorités françaises souhaitent clarifier la portée et le positionnement du PAA 2026 dans le cadre plus large de la programmation de l'UE. Bon nombre des questions que vous soulevez, notamment les systèmes de protection de l'enfance, le soutien à la famille, la réforme de l'accueil des enfants, l'éducation inclusive et les services à l'enfance sensibles au handicap, sont principalement abordées au niveau national et, le cas échéant, dans le cadre de programmes mondiaux, plutôt que dans le cadre d'une programmation régionale.

Le programme indicatif pluriannuel régional pour l'Afrique subsaharienne s'articule autour de six domaines prioritaires dans lesquels une approche régionale apporte une valeur ajoutée manifeste: Développement humain; Gouvernance, paix et sécurité, et culture; la transition écologique; le numérique et la science, la technologie et l'innovation; Croissance durable et emplois décents; et la migration et les déplacements forcés. Dans ce cadre, la programmation régionale est conçue pour compléter les interventions nationales et mondiales tout en maintenant une portée ciblée alignée sur ces priorités convenues. La réforme de l'accueil des enfants et l'éradication du placement en institution des enfants ne sont pas définies comme des domaines prioritaires du PIP régional. Cela ne reflète pas un manque d'importance, mais plutôt la nécessité de garantir la cohérence, l'orientation et la complémentarité entre les instruments et les niveaux d'intervention de l'UE.

Plusieurs des facteurs structurels mis en évidence dans votre contribution, notamment la pauvreté, la vulnérabilité et la faiblesse des systèmes de protection sociale, sont abordés dans le cadre d'autres actions de l'UE. En particulier, le PAA 2025 sur le renforcement des systèmes de protection sociale soutient explicitement des systèmes plus inclusifs, plus réactifs aux chocs et plus équitables, qui sont essentiels pour

prévenir la séparation des familles et soutenir les ménages à risque. En outre, la programmation de l'UE en matière de santé continue d'adopter une approche de renforcement des systèmes de santé, axée sur l'accès, la résilience et l'équité, avec des avantages indirects mais significatifs pour les familles et les enfants.

Dans l'ensemble des programmes de l'UE, y compris le PAA régional 2026, la Commission européenne tient systématiquement compte des personnes en situation de vulnérabilité, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées. À cette fin, la DG INTPA applique le marqueur d'inégalité (I-Marker), lancé en 2023, qui suit et évalue dans quelle mesure les interventions contribuent à réduire les inégalités. L'I-Marker évalue si la réduction des inégalités est un objectif principal ou significatif d'une action et si elle est destinée à bénéficier aux 40 % les plus pauvres de la population et/ou aux groupes défavorisés. Cela permet de s'assurer que les considérations d'équité et d'inclusion sont intégrées dans tous les secteurs, y compris dans les actions qui ne sont pas explicitement axées sur les enfants.

WEMOS

Wemos apprécie l'attention et le financement consacrés à l'augmentation de la production régionale de produits de santé dans le cadre de Mav+. Nous recommandons en outre d'accroître l'engagement des OSC dans le cadre du programme Mav+ et Tess afin de s'assurer que les objectifs du projet correspondent aux besoins régionaux en matière de santé et d'accroître véritablement l'abordabilité et l'accessibilité des produits de santé dans la région. En outre, l'accès et le caractère abordable des produits pour les populations locales doivent être prioritaires dans la conception des partenariats et définis de manière mesurable. La sélection des produits devrait se fonder sur des consultations avec les autorités régionales, les experts en santé, les aînés communautaires et les organisations de la société civile en vue de réaliser des gains à long terme en matière d'équité en matière de santé. Les partenariats devraient être conçus de manière à permettre à la région de s'approprier à long terme des installations, des technologies et des connaissances susceptibles d'être mises à l'échelle et adaptées en fonction des besoins. Il ne devrait pas s'appuyer sur la propriété de parties externes ni sur les limitations des licences et devrait être clair sur les processus de transfert de technologie à long terme. Enfin, il est important que le personnel de la stratégie «Global Gateway», de Mav+ et du partenariat dialogue avec diverses parties prenantes au moyen de dialogues structurés qui incluent des perspectives et une représentation locale ainsi que des retours d'information et une expertise des ONG/OSC. Ces dialogues peuvent prendre la forme de tables rondes multipartites, telles que celles organisées par Wemos et l'ECDPM en 2025 et 2026.

Nous vous remercions de votre commentaire et de votre engagement à l'égard de la fabrication régionale et de l'accès aux produits de santé dans le cadre de MAV+. Nous tenons à souligner que la participation des parties prenantes est déjà au cœur de ces initiatives. La Commission entretient des dialogues permanents aux niveaux national, régional et international avec les institutions africaines, les partenaires internationaux et européens, les groupes de patients, les organisations de la société civile, les fabricants régionaux et européens, les instituts de recherche, les prestataires d'EFTP, les institutions de financement et les organismes de réglementation tels que l'EMA.

L'accès, l'abordabilité et l'harmonisation avec les priorités régionales en matière de santé sont des considérations essentielles dans la conception des partenariats. La sélection des produits et les décisions d'investissement sont éclairées par des consultations avec les autorités régionales, les experts de la santé et les parties prenantes, dans le but de soutenir la fabrication durable et locale, le développement des compétences et le transfert de technologie.

Nous nous félicitons de votre suggestion de systématiser davantage l'engagement des OSC au moyen de dialogues multipartites. La Commission reste déterminée à mener des consultations inclusives pour veiller à ce que les initiatives manufacturières régionales contribuent efficacement à un accès équitable, à un coût abordable et à des résultats à long terme en matière de santé en Afrique subsaharienne.

Fédération Humana People to People (HPP)

Nous saluons l'action prévue pour renforcer les chaînes de valeur des produits pharmaceutiques, des produits de santé et des technologies, ainsi que sa contribution à l'initiative Équipe Europe MAV+ et à la couverture sanitaire universelle.

Du point de vue des OSC chargées de la mise en œuvre, nous voyons trois domaines dans lesquels l'action pourrait mieux tirer parti des systèmes de santé communautaires et du développement des compétences:

- **Personnel de santé et compétences:** L'action mentionne à juste titre les «ressources humaines qualifiées» pour la biofabrication, la réglementation et la R&D, mais nous encourageons le renforcement des liens avec l'EFTP, les universités et la formation des agents de santé communautaires, en particulier pour les femmes et les jeunes, qui restent sous-représentés dans les rôles scientifiques et de santé les plus qualifiés.
- **Demande communautaire:** Les OSC locales sont souvent essentielles pour renforcer la confiance dans les vaccins et les médicaments produits localement, lutter contre la désinformation et assurer une sensibilisation sensible au genre pour la santé et les droits sexuels et génésiques et les soins de santé primaires. Nous recommandons de consacrer une partie du financement à la création de la demande dirigée par les OSC, à la littératie en santé et aux composantes de surveillance communautaire liées à MAV+.

Garanties d'équité et d'accessibilité financière: Conformément à l'ODD 3.8, nous encourageons l'UE à veiller à ce que le soutien aux investissements privés dans les chaînes de valeur pharmaceutiques soit lié à des conditions claires d'accès et d'accessibilité financière, y compris pour les populations rurales et à faible revenu.

Nous vous remercions de votre commentaire et de mettre en évidence les principales possibilités de renforcer l'impact de l'action sur les chaînes de valeur des produits pharmaceutiques, des produits de santé et des technologies dans le cadre de MAV+.

Nous reconnaissons pleinement l'importance de lier le développement de ressources humaines qualifiées dans la biofabrication, la réglementation et la R&D avec des initiatives plus larges en matière de personnel de santé et de compétences. L'engagement avec les prestataires d'EFTP, les universités et les programmes de formation des agents de santé communautaires fait partie intégrante de notre approche, en accordant une attention particulière à la promotion de l'inclusion des femmes et des jeunes dans des rôles scientifiques et de santé plus qualifiés.

Nous reconnaissons également le rôle essentiel des OSC locales dans le renforcement de la confiance, la lutte contre la désinformation et le soutien à la sensibilisation sensible au genre pour les vaccins, la santé et les droits sexuels et génésiques et les soins de santé primaires. Alors que l'action régionale MAV+ se concentre sur le développement de la chaîne de valeur, la création de la demande au niveau communautaire, l'éducation à la santé et le suivi sont reconnus comme des interventions complémentaires, et leur intégration est encouragée par des dialogues multipartites et la conception de partenariats.

Enfin, l'équité et l'abordabilité sont au cœur de l'approche MAV+. Le soutien aux investissements du secteur privé est guidé par des principes visant à garantir l'accès des populations rurales et à faible revenu aux produits de santé produits localement, conformément à l'ODD 3.8. La durabilité à long terme et l'appropriation régionale restent des objectifs clés, notamment par le transfert de technologies, le développement des compétences et des cadres réglementaires inclusifs.

Nous apprécions vos suggestions et continuerons de veiller à ce que MAV+ contribue non seulement au renforcement des chaînes de valeur des produits de santé, mais aussi à des résultats de santé inclusifs, équitables et ancrés localement.

PLATFORMA

PLATFORMA est fermement convaincue que la construction de sociétés résilientes dans les pays partenaires nécessite une approche ascendante par l'intermédiaire des GRL, le renforcement de la démocratie locale, de l'égalité entre les hommes et les femmes et du dialogue intergénérationnel, en reliant la participation civique à l'agenda extérieur de l'UE fondé sur les valeurs et les droits fondamentaux.

Nous appelons l'UE à faire de la gouvernance locale inclusive une priorité dans les documents de programmation régionale, en finançant et en renforçant les mécanismes participatifs au niveau local, en soutenant le renforcement des capacités des GLR et des associations afin d'associer tous les citoyens à la prise de décision, y compris les jeunes et les femmes.

En particulier, l'Afrique étant le continent le plus jeune du monde, nous soulignons que la participation et le leadership des jeunes devraient faire partie intégrante de l'action locale en faveur des ODD, avec des programmes permettant aux jeunes de co-concevoir et de suivre les initiatives locales en matière de durabilité, en veillant à ce qu'ils aient une voix et un rôle dans la construction de leur propre avenir.

L'UE fournit un soutien pour autonomiser les jeunes, établir des liens et s'engager, conformément au plan d'action pour la jeunesse dans le cadre de l'action extérieure 2022-2027, à la fois au moyen de mécanismes consultatifs tels que les conseils de réflexion des jeunes au niveau national et d'initiatives menées par les jeunes.

VNG

Alors que l'Afrique subsaharienne connaît une urbanisation rapide, la santé dépend non seulement de l'infrastructure médicale et du personnel dédié, mais aussi de systèmes efficaces de gestion des déchets et de politiques WASH et IWRM cohérentes, dans lesquelles les autorités locales et nationales jouent un rôle crucial.

En l'absence de mandats clairs et d'une structure solide pour la gouvernance locale, la gestion des déchets

– malgré ses possibilités économiques – ne peut être menée à bien efficacement. Cette situation met en péril la santé des populations les plus vulnérables, en particulier celles vivant dans des quartiers qui servent parfois de dépotoirs pour les déchets provenant de zones plus riches.

Merci beaucoup pour votre commentaire pertinent concernant WASH et IWRM. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement a été déclaré un droit de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 juillet 2010, par la résolution 64/292. L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont essentiels pour la dignité humaine et la santé publique. La GIRE est également essentielle car c'est un élément en amont dont dépendent de nombreuses infrastructures, telles que les barrages hydroélectriques, l'approvisionnement en eau urbain, les inondations, la préservation des terres arables et de la biodiversité, etc... Comme près de 90% de l'eau douce en Afrique est transfrontalière, huit programmes de gestion de l'eau de bassin ont été, ou sont en train d'être, décidés pour un montant total de 150 millions d'euros. Ces programmes ont été développés pour le bassin versant du lac Tanganika, du fleuve Sénégal et de l'aquifère sénégal-mauritanien, du lac Tchad, du fleuve Cubango-Okavango, du fleuve Mono et du fleuve Zambèze.

4. Démocratie, gouvernance, paix (y compris les OSC, les collectivités locales, les flux financiers illicites et la sécurité maritime)

AVSI Affaires européennes

En ce qui concerne la paix et la sécurité/l'initiative V «Frontières pacifiques et résilientes». En ce qui concerne les Grands Lacs, la manière dont l'initiative V tiendra compte des résultats et des enseignements tirés de l'initiative IV n'est pas claire, étant donné que cette dernière n'en est qu'à ses débuts. Cela serait essentiel pour un processus de consolidation de la paix durable. La fenêtre des Grands Lacs de Borderlands V couvre une portée géographique différente de celle de Borderlands IV. Ce dernier se concentre sur les zones frontalières entre le Burundi, le Rwanda et la RDC, tandis que la nouvelle phase se concentre sur des zones sélectionnées le long de la frontière entre la RDC et l'Ouganda, de sorte que les deux actions sont à ce stade indépendantes. Borderlands V tirera principalement des enseignements et s'appuiera sur les résultats des initiatives du FPI en cours dans la région.

Pour la Corne de l'Afrique, le Malawi et le nord du Mozambique, une nouvelle initiative sur ces questions est-elle prévue, ou sera-t-elle liée à certaines actions déjà en cours? Quelle délégation de l'UE sera responsable?

Pour la composante HoA, les activités tireront parti des résultats de Borderlands I, qui est toujours en cours jusqu'à la fin de 2026 (EUD Kenya responsable de la phase actuelle et de la nouvelle phase). Au contraire, c'est la première fois que le concept Borderlands est appliqué aux zones frontalières d'Afrique australe. Cette composante, qui couvre le Malawi et le Mozambique, est gérée par l'EUD Malawi.

Save the Children

Observations concernant deux actions spécifiques:

Action 2: UE pour la démocratie, la gouvernance et la responsabilité (DGA UE 4) en Afrique – Montant prévu

EUR 40 M

Objectif spécifique n° 2: Étant donné que l'éducation des électeurs est essentielle pour construire des citoyens informés, conscients des droits et engagés, nous suggérons d'inclure au moins une action budgétisée visant à renforcer les capacités des adolescents et des jeunes, en particulier des filles et des jeunes marginalisés, à s'engager de manière significative dans ces espaces, ainsi qu'à soutenir le suivi, les consultations et la responsabilité sociale dirigés par les jeunes en ce qui concerne les élections et l'éducation civique.

Merci pour ces suggestions qui peuvent être abordées dans le cadre de l'action en cours et qui seront également portées à l'attention des collègues concernés au niveau du contrat pour les phases de formulation et de mise en œuvre. En fait, l'éducation civique et électorale inclusive, ainsi que la participation de la société civile et la surveillance des élections sont en effet prévues dans le cadre des trains de mesures complets de soutien électoral sur mesure dans un nombre limité de pays d'Afrique subsaharienne que les délégations de l'UE seront en mesure de concevoir. Des activités telles que l'éducation civique et l'éducation des électeurs seront conçues pour assurer une large accessibilité, y compris dans les zones reculées et défavorisées, tout en encourageant la participation et la surveillance des femmes, des jeunes et d'autres groupes sous-représentés. L'action souligne l'importance d'une société civile pluraliste et indépendante pour renforcer la participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des minorités et des groupes marginalisés, conformément aux feuilles de route nationales pour l'engagement de la société civile. En outre, l'action vise à renforcer la capacité des réseaux d'OSC dans les questions électorales en Afrique à s'engager dans des coalitions de plaidoyer multipartites sur le soutien à la démocratie aux niveaux national, régional et continental.

Enfin, le projet actuel de formulation de la liste provisoire (et non exhaustive) d'activités comprend également une assistance technique aux organes de gestion électorale et aux institutions de l'État en ce qui concerne les initiatives en faveur de l'inclusion et de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration des groupes vulnérables et des jeunes; mais aussi une assistance technique axée sur la demande aux PAPS, aux CER et aux OGE régionales, axée sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la jeunesse et la numérisation.

Action 4: Zones frontalières pacifiques et résilientes V – Montant prévu 78 millions d'EUR (groupe Afrique de l'Ouest):

Objectif spécifique n° 1: Il pourrait être utile d'inclure un volet préventif qui réduise le risque de recrutement futur dans des groupes violents et de normalisation de la violence, en particulier dans les zones frontalières et les zones de conflit. Une base pour le travail de prévention des conflits axé sur les jeunes, en veillant à ce que lorsque les enfants deviennent des «jeunes», ils possèdent déjà les compétences et les valeurs socio-émotionnelles sur lesquelles ces programmes doivent s'appuyer. Concrètement, cela pourrait signifier intégrer le contenu de la paix et de la non-violence dans les premières années (par le biais d'histoires, de jeux, de règles de classe, de formation des enseignants) et le relier à des activités communautaires afin que les parents et les dirigeants locaux renforcent les mêmes messages.

Objectif spécifique n° 2: Un train de mesures de prévention des conflits dans les zones frontalières qui relie délibérément: la paix/l'éducation civique (pour les enfants et les jeunes), la résilience économique des

jeunes et des femmes (compétences, esprit d'entreprise, moyens de subsistance intelligents face au climat, soutien à des services compatibles avec la mobilité) et les plateformes de cohésion sociale et de dialogue au niveau communautaire (y compris la représentation pastorale). Attention explicite aux enfants et adolescents pasteurs en tant que groupe prioritaire, afin d'éviter qu'ils ne soient invisibles à *la fois dans les composantes éducatives et économiques* *Merci pour ces suggestions qui seront transmises à la délégation de l'UE en charge du contrat et examinées lors de la délimitation des activités concrètes.*

VNG

VNG International renforce la capacité des gouvernements locaux à prendre l'initiative d'améliorer la sécurité, de renforcer la confiance dans les institutions de sécurité locales et de créer des communautés où les citoyens se sentent réellement protégés.

Les territoires locaux sont ceux où ces dynamiques sont les plus visibles. Les citoyens réclament souvent des mesures immédiates et tangibles, telles qu'une présence policière accrue ou une surveillance renforcée. Toutefois, pour assurer une sécurité durable, il faut s'attaquer à des causes structurelles plus profondes: un système judiciaire faible qui favorise l'impunité, l'exclusion sociale, les inégalités socio-économiques, le manque de services, une cohésion sociale fragile et d'autres facteurs de conflit locaux tels que la consommation de drogue, la petite criminalité, les conflits domestiques ou fonciers et l'insécurité économique, autant de facteurs qui peuvent également alimenter le recrutement dans les groupes armés.

Le renforcement de la gouvernance aux niveaux provincial et territorial rapproche la prise de décisions des citoyens et permet aux programmes de sécurité de s'attaquer plus efficacement à ces facteurs de conflit locaux. En revanche, les approches centralisées et descendantes ne parviennent souvent pas à saisir les réalités locales ou à y répondre.

Au cours des dernières décennies, les maires et les gouvernements locaux sont devenus des acteurs clés dans le paysage de la sécurité et dans les processus d'élaboration des politiques. Dans de nombreux contextes, ils sont l'autorité compétente pour la police, président l'approche triangulaire (réunions de coordination entre le maire, la police et le procureur), et initient ou mettent en œuvre les aspects préventifs de la politique de sécurité. Ils jouent donc un rôle central dans la coordination de la gouvernance locale de la sécurité.

Il apparaît que de nombreux pays ont tendance à perdre le contrôle de territoires éloignés de leurs capitales politiques ou économiques. Le recours à la gouvernance locale de la sécurité est donc un levier essentiel pour atténuer ce risque: elle permet une présence institutionnelle plus étroite, une meilleure compréhension des dynamiques locales et une réponse plus rapide aux menaces. Dans ce contexte, la gestion de la sécurité au niveau des autorités territoriales frontalières devient particulièrement stratégique. Une telle approche renforce non seulement la sécurité locale, mais contribue également au développement économique local (DEL) en créant un environnement plus stable propice au commerce, aux investissements et à la coopération transfrontalière.

Merci pour vos suggestions. Dans nos programmes de zones frontalières, nous sommes conscients de l'importance des autorités locales et elles sont des parties prenantes à part entière dans les activités.

Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT)

La question des visas pour les défenseurs·ses des droits humains doit constituer une priorité dans chaque programme, compte tenu du rétrécissement de l'espace civique. En 2024, l'UE a adopté une version actualisée du Visa Code Handbook, qui prévoit notamment la délivrance de visas à entrées multiples afin de faciliter la participation des organisations de la société civile aux activités de plaidoyer et qu'aux rencontres prévues par les mécanismes régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits humains. En pratique, cette disposition n'est toutefois pas mise en œuvre. Nous constatons au contraire une augmentation des refus de visas émis par les consulats et ambassades des États membres en Afrique subsaharienne, souvent fondés sur des motifs génériques ou inexacts. À cela s'ajoutent les restrictions budgétaires de nombreuses institutions, qui ont mis fin au format hybride des réunions, rend ces espaces — où le rôle de la société civile est pourtant indispensable — de moins en moins accessible pour les acteurs locaux. Nous recommandons donc une mise en œuvre effective et cohérente de ces dispositions, afin de garantir que les instances de protection et de promotion des droits humains demeurent des espaces légitimes et crédibles. La FIACAT insiste pour le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de lutte contre la torture, pour le respect des garanties judiciaires et l'abolition de la peine de mort. La protection des droits humains et la lutte contre les inégalités sociales doivent rester un enjeu prioritaire pour garantir l'État de droit et faire face à la montée des extrémismes. En co-buildant avec les autorités nationales à travers le soutien aux programmes des OSC locales, l'UE peut renforcer à la fois la légitimité des partenaires locaux, et permettre une meilleure appropriation par les bénéficiaires des enjeux de promotion et de protection des droits humains.

La Commission tient à rappeler que chaque État membre de l'espace Schengen est responsable de la délivrance des visas et du traitement des demandes de visa. Toutefois, ils doivent le faire dans le cadre établi par les règlements de l'UE, en particulier le code des visas de l'UE [règlement (CE) no 810/2009] et son manuel respectif sur le code des visas de l'UE. Dans ce contexte, chaque État membre applique ces règles dans ses consulats et ambassades du monde entier.

Dans le cadre des demandes de visa, les DDH sont généralement identifiés par les consulats après consultation des autorités centrales qui utilisent elles-mêmes des critères différents pour leurs régimes nationaux, y compris en utilisant des informations provenant de «tiers de confiance». Cela pourrait également être utilisé dans le cadre de l'application du code des visas et faciliter l'identification de ces personnes par les consulats.

Nous sommes conscients des difficultés d'accès aux représentations diplomatiques, dont la présence dans chaque pays tiers dépend toutefois de chaque État membre. Notre réseau de délégations de l'UE peut fournir une assistance générale aux défenseurs des droits de l'homme et les réorienter vers la représentation diplomatique la plus proche ou la plus compétente, en fonction de leurs besoins.

Nous sommes conscients que l'accès au visa est également un problème qui dépasse le cadre des défenseurs des droits de l'homme et des OSC en général. En ce qui concerne la cocréation et le renforcement de la société civile, l'un des objectifs des feuilles de route par pays de l'UE pour la société civile, pour lesquelles une quatrième génération vient d'être lancée, est précisément de renforcer et de légitimer la société civile dans son rôle d'acteur de la gouvernance, en participant au dialogue politique et à la formulation de politiques dans des secteurs présentant un intérêt pour l'UE et le gouvernement.

Nous continuons à soutenir les OSC au moyen d'un programme thématique spécifique de la société civile, d'un montant de 1,5 milliard d'euros au titre du CFP actuel et axé sur le renforcement des capacités des OSC aux niveaux national et local. En outre, dans le cadre de nos programmes thématiques relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie et à la société civile, nous travaillons avec la société civile au niveau mondial au moyen d'un important élément de sous-subvention via le FSTP (soutien financier à des tiers) afin de permettre aux OSC locales d'accéder à un soutien plus flexible et d'en bénéficier. Il s'agit d'une modalité de soutien également ouverte aux programmes géographiques, que ce soit au niveau continental, régional ou national, qui sont principalement gérés par les délégations de l'UE. En outre, dans un contexte de rétrécissement de l'espace civique, l'UE investit dans le soutien à un environnement favorable à la société civile au moyen d'une série d'initiatives, ainsi que d'un programme mondial spécifique de 50 millions d'euros dirigé par la société civile, le système de l'UE pour un environnement propice à la société civile (EU SEE).

5. Sur la migration et les déplacements forcés

Fédération Humana People to People (HPP)

Nous saluons l'action sur la mobilité climatique dans la Corne de l'Afrique, qui reconnaît les liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les déplacements, et promeut des approches axées sur les zones et sensibles aux conflits.

Sur la base de notre travail avec les réfugiés, les PDI et les communautés d'accueil dans les domaines de l'éducation, des moyens de subsistance et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, nous recommandons:

- Veiller à ce que l'éducation dans les situations d'urgence, les compétences des jeunes et le soutien aux moyens de subsistance soient explicitement intégrés. À l'heure actuelle, l'accent est fortement mis sur la GRD et la gestion des ressources naturelles, mais la continuité de l'apprentissage et les compétences des jeunes déplacés ne sont pas clairement mises en évidence.
- Élargir l'approche de la mobilité climatique au-delà de la Corne au fil du temps, en tirant des enseignements pour d'autres régions touchées par les déplacements, telles que Cabo Delgado ou les Grands Lacs, où nous-mêmes et d'autres OSC mettons déjà en œuvre des programmes d'éducation, d'EFTP et de résilience.
- Conformément aux recommandations précédentes des OSC, garantir une approche fondée sur les liens qui relie l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, avec les OSC et les autorités locales en tant que co-concepteurs plutôt qu'en tant que seuls responsables de la mise en œuvre.

Merci pour vos commentaires. Voir également les réponses dans d'autres sections, qui recoupent les questions soulevées.

PLATFORMA

Les collectivités locales et régionales sont à l'avant-garde de l'action pour le climat et gèrent environ 68 % des investissements publics liés au climat et à l'énergie. L'OCDE souligne que, «par rapport aux

gouvernements centraux, les gouvernements infranationaux sont responsables de la majorité des dépenses et des investissements liés à l'environnement et au climat»^[1].

Leur positionnement unique leur permet de répondre efficacement aux besoins locaux, de mettre en œuvre des stratégies climatiques innovantes et de favoriser la résilience des communautés aux impacts du changement climatique, tels que les tempêtes et les inondations, l'érosion, les sécheresses, les incendies de forêt, l'élévation du niveau de la mer, le déclin de la matière organique, la perte de biodiversité, les glissements de terrain, les vagues de chaleur ou la désertification.

Nous appelons à un renforcement des capacités, une coopération, des ressources et un soutien appropriés aux GLR, en les responsabilisant dans la mise en œuvre des ODD et en veillant à ce que les politiques de développement durable soient conformes aux réalités sur le terrain.

Merci beaucoup pour vos contributions. Elles ont été partagées avec les collègues travaillant sur les programmes concernés; les commentaires sont pertinents pour la préparation des contrats.

^[1] OCDE (2019), «*Financing climate objectives in cities and regions to deliver sustainable and inclusive growth*», document de politique environnementale no 17 de l'OCDE.

VNG

Chez VNG International, nous abordons la migration sous un angle global, intégré et durable. Notre travail se concentre sur le soutien aux gouvernements locaux en renforçant leurs capacités à gérer les défis et les opportunités liés à la migration et à l'afflux de réfugiés. En tant que premier point de contact pour les nouveaux arrivants, les gouvernements locaux jouent un rôle crucial pour faire en sorte que la migration contribue à des communautés inclusives, sûres et résilientes.

La migration exerce une pression croissante sur les communautés d'accueil, tant en ce qui concerne la fourniture de services de base à une population croissante que la promotion de la coexistence et de la cohésion sociale. Les municipalités sont souvent confrontées à des défis pour faire face à ces impacts et ont besoin de soutien pour agir efficacement dans le cadre de leurs mandats et responsabilités.

VNG International aide les gouvernements locaux qui accueillent des réfugiés à comprendre comment leur présence affecte la planification urbaine, la fourniture de services et la cohésion sociale. Les gouvernements locaux sont des acteurs clés dans la création de conditions qui permettent aux gens de s'épanouir et de sortir de la vulnérabilité. La vulnérabilité ne connaît pas de nationalité et les municipalités sont à l'avant-garde pour garantir l'accès aux services de base, aux possibilités de développement personnel et aux voies d'accès à l'entrepreneuriat.

Les municipalités adoptent une approche intégrée: ils planifient et servent l'ensemble de leur communauté tout en jouant le rôle de connecteurs essentiels, en établissant des partenariats avec d'autres niveaux de gouvernement, des acteurs privés et des donateurs internationaux. De cette façon, les gouvernements locaux sont indispensables pour renforcer la cohésion sociale et encourager un soutien public soutenu à la présence des réfugiés.

La Commission tient à remercier VNG International pour son soutien aux gouvernements locaux qui accueillent des réfugiés et des migrants. L'approche de l'UE dans ce domaine est alignée sur la communication relative à un nouveau pacte sur la migration et l'asile, sur le partenariat renforcé avec

l'Afrique et sur la communication intitulée «Vivre dans la dignité». Les actions régionales de l'UE en matière de déplacement urbain et/ou de mobilité – telles que notre programme SUIDAC AAP2023 ou notre réponse urbaine AAP2025 au Sahel – contribuent à l'objectif indicatif de 10 % de dépenses prévu dans l'IVCDI – Europe dans le monde. Ces actions soutiennent les dispositions des pactes en faveur des réfugiés et de leurs communautés d'accueil dans les zones urbaines, tout en visant à alléger la pression sur les pays et leurs villes d'accueil respectives, à améliorer les possibilités d'intégration durable pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil, à soutenir les voies d'autosuffisance des CAD et à élargir l'accès des personnes déplacées aux solutions des pays tiers chaque fois que cela est possible.

6. Sur la transition écologique (y compris le changement climatique, l'agroalimentaire, le pastoralisme et la protection des océans)

AVSI Affaires européennes

Comment le programme régional NaturAfrica s'intègre-t-il dans les grands projets et programmes d'infrastructure de la stratégie «Global Gateway» ou des corridors verts? Il est difficile de savoir comment ils sont gérés et qui est chargé de superviser les synergies entre la stratégie «Global Gateway» et le programme régional, qu'il s'agisse des délégations de l'UE ou de Bruxelles. Étant donné que la stratégie «Global Gateway» ne fournit pas de subventions directes à la société civile, comment le soutien aux communautés locales est-il envisagé?

NaturAfrica est une initiative phare de la stratégie «Global Gateway». Des synergies sont recherchées au niveau du paysage avec les infrastructures matérielles et les programmes nationaux et régionaux. Les délégations et le siège collaborent avec les délégations qui gèrent les contrats NaturAfrica ainsi que les contrats de mixage. Dans le cas de NaturAfrica, la modalité de subvention est largement utilisée.

Fédération Humana People to People (HPP)

Les actions menées dans le cadre de NaturAfrica II et du PPR2 sont bien placées pour intégrer les pratiques agroécologiques, l'innovation dirigée par les agriculteurs et l'agriculture intelligente face au climat, que les réseaux d'OSC comme le nôtre mettent déjà en œuvre à grande échelle.

Nous encourageons:

- Références explicites aux approches de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire, y compris la recherche participative et la vulgarisation impliquant les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes.
- Un financement spécifique pour la formation aux compétences vertes menée par les OSC aux niveaux communautaire et de l'EFTP, par exemple en ce qui concerne l'agriculture régénératrice, la gestion des parcours, la protection des bassins versants, la pêche durable et le tourisme fondé sur la nature.

Nous confirmons que lorsque nous travaillons sur les moyens de subsistance et l'économie verte, nous soutenons l'agroécologie, les compétences et les connaissances et travaillons avec les petits agriculteurs.

VNG

La résilience au changement climatique face à des catastrophes potentielles repose sur des évaluations

préventives des risques, la mise en place de systèmes d'alerte précoce et d'unités de réaction locales, l'adoption de méthodes d'adaptation — y compris de solutions fondées sur la nature — et la construction d'infrastructures résilientes. La participation des communautés par la sensibilisation et le renforcement des capacités garantit leur participation active à la réduction des risques. La reconstruction post-catastrophe vise à reconstruire des structures locales plus solides et plus durables, tout en intégrant les enseignements tirés pour améliorer la résilience future. Le développement résilient au changement climatique implique l'intégration de stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans les plans de développement durable nationaux et locaux. L'alignement de ces efforts sur les objectifs de développement durable (ODD) renforce la résilience face aux catastrophes tout en contribuant à la réalisation d'objectifs plus larges, tels que la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale. Les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans le développement résilient au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe. En adaptant les politiques nationales à leurs contextes géographiques et sociaux spécifiques, ils élaborent et mettent en œuvre des plans pratiques d'évacuation d'urgence, mènent une planification urbaine et spatiale et sont souvent responsables, au moins en partie, de la gestion de l'eau et des déchets. Ils évaluent les risques régionaux et conçoivent des plans de gestion adaptés aux vulnérabilités uniques de leurs territoires. En gérant les infrastructures et l'utilisation des terres, les gouvernements locaux veillent à ce que le développement local s'aligne sur les réalités climatiques. Ils engagent et mobilisent les communautés, leur donnant les moyens de réduire les risques en fonction de leur situation spécifique. Pendant les crises, les gouvernements locaux dirigent les interventions d'urgence et coordonnent les efforts de relèvement visant à renforcer la résilience à long terme, tout en adaptant en permanence les politiques nationales aux besoins concrets de leurs populations.

Nous confirmons que les gouvernements locaux seront impliqués dans la mise en œuvre du programme de mobilité climatique dans la corne de l'Afrique.

WWF

Action 7: Mobilité climatique dans la Corne de l'Afrique – montant prévu: 36 millions d'EUR Pour renforcer encore la pertinence, l'impact et la cohérence de cette action, nous recommandons ce qui suit: 1. Renforcer la production de données probantes pour éclairer les réponses ciblées en matière d'adaptation et de RRC: L'action 7 gagnerait à mettre davantage l'accent sur la production de données probantes tenant compte des conflits, de l'égalité entre les hommes et les femmes et fondées localement sur les vulnérabilités et les risques liés au climat, en particulier pour les communautés touchées par les déplacements. L'établissement d'une base de données probantes exhaustive garantira que les interventions d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe (RRC) sont adaptées au contexte, efficaces et adaptées aux besoins des populations les plus exposées. 2. Promouvoir des systèmes de connaissances intégrés pour l'alerte précoce et la prévention: Des systèmes d'alerte précoce et de prévention devraient être mis en place en combinant les connaissances autochtones avec les connaissances/approches scientifiques. Cela garantit que les systèmes d'alerte précoce sont pertinents au niveau communautaire et éclairent les réponses appropriées 3. Mettre en œuvre les engagements en matière de genre, d'équité et d'inclusion (GESI): Le PIP régional accorde la priorité à la gouvernance inclusive et participative, mais l'action 7 pourrait apporter plus de clarté sur la manière dont l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées sera mise en œuvre dans les interventions en faveur de la mobilité climatique. Veiller à ce que ces groupes jouent un rôle significatif dans la planification, les

décisions en matière d'utilisation des terres et le renforcement de la résilience renforcerait les résultats en matière d'équité et s'alignerait sur les engagements pris dans le cadre de la PDM en matière d'inclusion sociale. Les activités de renforcement des capacités au titre du SO1 et du SO2 devraient intégrer explicitement les principes du GESI.

4. Assurer la cohérence entre les pays & harmonisation: Avec sept pays impliqués, nous devons élaborer des cadres harmonisés, en veillant à ce que les approches de gestion des risques, de gouvernance de la mobilité et de renforcement de la résilience soient alignées entre les pays pour faciliter la gestion des données. Par exemple, les plans d'action visant à améliorer la gestion des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide en matière de climat, mais il serait bon de préciser comment les pays harmoniseront leurs données et leurs alertes.

5. Renforcer la cohérence des politiques avec les cadres nationaux d'adaptation: L'action devrait préciser comment elle soutiendra la révision et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA), des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des stratégies connexes en matière de climat et de RRC. Intégrer les considérations relatives à la mobilité climatique dans ces cadres nationaux renforcera la cohérence des politiques à long terme et garantira une mise en œuvre durable.

6. Intégrer les solutions fondées sur la nature (NbS) et l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA): L'action devrait intégrer le renforcement des capacités des communautés en matière de NbS et d'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA). De telles approches aident les communautés à s'adapter grâce à l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques, tout en offrant d'importants avantages connexes pour les personnes et la nature.

7. Renforcer les approches d'adaptation menées au niveau local: Les efforts de renforcement des capacités devraient également permettre aux communautés de concevoir, de mettre en œuvre et de soutenir des approches d'adaptation dirigées localement, en veillant à ce que les solutions soient ancrées dans les connaissances, les priorités et la prise de décision locales.

8. Garantir des modalités de financement accessibles et flexibles pour les organisations de la société civile (OSC): Afin de maximiser l'impact local et de veiller à ce que les interventions soient ancrées dans les besoins des communautés, l'action 7 devrait inclure des modalités de financement claires et accessibles qui permettent aux OSC, en particulier aux organisations locales et nationales, de mettre en œuvre directement les composantes du programme. La mise en place de mécanismes de subvention spécifiques, la simplification des exigences administratives dans la mesure du possible et la garantie d'un accès en temps utile aux ressources renforceraient l'adaptation menée au niveau local, amélioreraient la responsabilité et s'aligneraient sur les engagements plus larges pris au titre de l'instrument «Europe dans le monde» pour renforcer la participation de la société civile. Permettre aux OSC de jouer un rôle direct dans la mise en œuvre est essentiel pour garantir des réponses inclusives et axées sur la communauté en matière de mobilité climatique et pour maintenir la résilience à long terme dans la région.

Action 9: NaturAfrica II – Montant prévu 155 millions d'EUR + 5 millions d'EUR d'accord de transfert de l'OS1 du Danemark: Nous nous félicitons de l'accent renforcé mis sur les droits de l'homme, les droits des peuples autochtones et l'engagement communautaire significatif au sein de NaturAfrica II, ainsi que de l'accent mis sur l'intégration des droits de l'homme dans la pratique de la conservation. L'intégration de ces principes dans l'architecture du programme est essentielle pour garantir que les résultats en matière de conservation vont de pair avec la justice sociale, l'accès équitable aux ressources naturelles et la protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement. « Le WWF reconnaît que les résultats positifs pour les personnes et la nature sont intrinsèquement liés, et nous nous engageons à promouvoir les droits des peuples autochtones et des communautés locales en tant qu'élément central de notre approche. » La référence de l'action aux OECM

(Autres mesures efficaces de conservation par zone) est la bienvenue; cependant, les OECM restent inégalement reconnues dans toute l'Afrique, seul un petit nombre de pays identifiant officiellement ces zones à ce jour². Il sera important de garantir la flexibilité afin que d'autres zones riches en biodiversité pertinentes au niveau national, telles que les zones clés pour la biodiversité (KBA), les zones conservées par les communautés ou d'autres zones de conservation désignées localement, puissent être incluses lorsque les OECM ne sont pas encore établies. L'amélioration de la connectivité écologique entre les paysages à haute biodiversité nécessitera une planification participative de l'utilisation des terres et l'engagement des parties prenantes. Selon les zones identifiées, les mesures de connectivité peuvent se croiser avec des priorités concurrentes en matière d'utilisation des terres et pourraient générer des tensions si elles ne sont pas bien gérées. La participation des parties prenantes à ce processus est essentielle, en particulier les peuples autochtones et la communauté locale

1

https://www.panda.org/discover/people_and_conservation/

² <https://www.protectedplanet.net/fr/monthly-release-news/november-2025-update-of-the-wdpca-and-gdpame-groups>, de sorte que la cartographie initiale des parties prenantes et les efforts d'engagement sont une condition préalable. L'intégration de mécanismes de gouvernance solides et inclusifs aidera à prévenir les conflits liés aux ressources, à sauvegarder les droits et à assurer un partage équitable des avantages, améliorant ainsi la légitimité et la durabilité à long terme des interventions de NaturAfrica II. SO2 : Pour approfondir les impacts sur les moyens de subsistance, accroître la résilience des communautés et assurer la viabilité économique à long terme dans les paysages KLCD, nous proposons les recommandations suivantes: 1. Renforcer les systèmes de pêche et d'alimentation aquatique favorables à la nature - Particulièrement pertinent pour les KLCD avec des rivières, des lacs, des zones humides et des plaines inondables. Les aliments aquatiques fournissent une nutrition et des moyens de subsistance à de nombreuses communautés, mais ils sont souvent sous-représentés dans la planification au niveau du paysage. L'intégration de la pêche accroît la résilience du système alimentaire et élargit les chaînes de valeur bénéfiques pour la nature. Les interventions suggérées sont les suivantes: i) Établir et renforcer des systèmes de cogestion pour les pêcheries intérieures et les zones de pêche communautaires désignées. Cette intervention permettra non seulement de créer des emplois et d'améliorer la nutrition, mais aussi de préserver les zones humides naturelles et les habitats de reproduction des oiseaux, des poissons et d'autres espèces sauvages; ii) soutenir des modèles d'aquaculture écosystémiques à faible impact utilisant des espèces indigènes; iii) promouvoir l'utilisation productive de l'énergie solaire (PUSE) comme le stockage à froid alimenté par l'énergie solaire, l'amélioration du traitement et les technologies hygiéniques de séchage de la pêche afin de réduire les pertes et d'augmenter les revenus. 2. Soutenir l'économie circulaire et les entreprises de valorisation des déchets: Les solutions d'économie circulaire réduisent les pressions sur l'environnement, augmentent les revenus des MPME, améliorent l'utilisation efficace des ressources et contribuent à combler les lacunes qui ne sont pas pleinement mises en évidence dans le cadre de l'objectif actuel du deuxième cadre d'action de l'UE en matière de réduction des émissions de SO2. Exemples d'interventions potentielles: 1. promouvoir la biodégradation des déchets organiques pour produire des biofertilisants et des aliments pour la volaille et l'aquaculture pour la mouche soldat noire (BSF). Cela contribuera à réduire les émissions provenant des déchets alimentaires et organiques. 2. soutenir la production de biogaz à partir d'effluents d'élevage afin de réduire les émissions de méthane; 3. faciliter les entreprises d'upcycling (écorces de fruits, déchets de poisson, coupes de bois) pour la création de valeur locale; 4. renforcer la réduction localisée des déchets plastiques et le recyclage des micro-entreprises

autour des zones protégées et des marchés clés. 3. Renforcer la transformation du système alimentaire dans les KLCD: Bien que le SO2 comporte d'importants liens entre les moyens de subsistance liés à la conservation, il pourrait aller plus loin en adoptant des approches intégrées des systèmes alimentaires qui favorisent la durabilité et la résilience: - Promotion de régimes alimentaires durables et changement des comportements du côté de la demande. - Réduction des pertes alimentaires dans l'horticulture, la pêche et d'autres chaînes de valeur clés. - Adoption de solutions de bioéconomie circulaire, y compris le compostage et les applications de valorisation énergétique des déchets. - Application d'outils liés à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie pour optimiser l'utilisation des ressources. 4. Renforcer les capacités des entreprises dans l'économie verte Libérer l'économie verte dans les KLCD nécessite une approche stratégique qui renforce l'évolutivité et la bancabilité des opportunités économiques alignées sur la conservation, permettant à NaturAfrica II de contribuer de manière significative aux priorités plus larges de l'UE en matière de mobilisation de capitaux privés pour atteindre les ODD, y compris en complétant les investissements de la stratégie «Global Gateway» par des réserves de financement positives pour la nature. À l'échelle mondiale, la nature représente une opportunité d'investissement massive: La transition vers une économie positive pour la nature pourrait générer 10 000 milliards de dollars d'opportunités commerciales annuelles et créer 395 millions d'emplois d'ici 2030. Le secteur financier est un puissant levier pour conduire cette transition. Investir dans des entreprises qui soutiennent des services écosystémiques vitaux, tels que la qualité de l'air et de l'eau, la production alimentaire et un climat stable, accélérera le passage à une économie mondiale équitable, à zéro émission nette et respectueuse de la nature. Le développement de solutions financières vertes et d'instruments de financement mixte peut aider à réaffecter des capitaux aux entreprises et aux entreprises communautaires qui mettent en œuvre des pratiques durables, profitent aux populations et aux économies locales et contribuent à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable de la biodiversité. En renforçant les conditions favorables et en soutenant des modèles de financement innovants, reproductibles et évolutifs, NaturAfrica II peut jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation de financements publics et privés pour un développement positif pour la nature dans toute la région. Pour traduire l'important potentiel d'investissement mondial de la nature en opportunités tangibles pour les communautés d'Afrique subsaharienne, NaturAfrica II doit s'attaquer directement aux obstacles structurels qui entravent la croissance des entreprises positives pour la nature dans les KLCD. Si l'ambition du programme de favoriser le développement économique vert est la bienvenue, les conditions dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne – marquées par un accès limité au financement, des environnements à haut risque et des contraintes persistantes en matière de gouvernance et de marché – nécessitent une approche délibérée et bien échelonnée. Pour activer efficacement l'économie verte au titre de l'action 9 et veiller à ce que les investissements contribuent aux priorités en matière de conservation, aux moyens de subsistance et à la résilience au changement climatique, NaturAfrica II devrait déployer ses ressources de manière à catalyser le financement privé au moyen d'instruments de financement mixte et à renforcer les conditions propices là où les obstacles sont les plus aigus. Les moyens de subsistance dépendants de la nature sont confrontés à un ensemble de défis systémiques qui continuent de limiter l'évolutivité et la bancabilité des opportunités économiques alignées sur la conservation. Les principales contraintes sont les suivantes: - Une réserve limitée de projets prêts à l'investissement, en grande partie en raison d'une capacité insuffisante de préparation des projets. Initiatives fragmentées et à petite échelle, avec un soutien insuffisant pour les regrouper ou les structurer d'une manière attrayante pour le financement privé. Coût élevé du capital, en particulier en monnaie locale, ce qui réduit considérablement

la viabilité commerciale des investissements dans l'économie verte. Risques perçus et réels élevés, aggravés par un accès limité aux instruments de partage des risques et des données insuffisantes pour évaluer et évaluer correctement le risque. - Le sous-déploiement des instruments de financement mixte et de garantie, qui sont essentiels pour permettre la participation du secteur privé et attirer les investissements. - Un accès restreint au marché et des accords d'achat faibles, qui compromettent la viabilité à long terme des modèles d'entreprise verts. - Lacunes en matière de gouvernance et de réglementation, y compris application limitée de la loi, qui affaiblissent la confiance et entravent les investissements durables. - Des conditions favorables incertaines ou difficiles, y compris des cadres politiques incohérents et une instabilité réglementaire. Compte tenu de ces défis, il est essentiel que le document d'action articule et soutienne une approche systématique pour mobiliser et aligner la finance dans un modèle paysager holistique - un modèle à long terme -, intégré et collaboratif qui combine les résultats environnementaux, sociaux et économiques, améliorant la viabilité et réduisant les risques. Une méthodologie solide et pratique pour mobiliser la participation des secteurs public et privé permettra un dialogue harmonieux avec un groupe diversifié de parties prenantes, y compris les PME (y compris les jeunes et les femmes), les coopératives, les agrégateurs, les acheteurs de la chaîne de valeur et les institutions financières locales. Une telle méthodologie doit permettre de traduire les priorités de conservation en opportunités d'investissement qui s'alignent également sur les objectifs de développement nationaux. NaturAfrica devrait également soutenir des conditions favorables en investissant dans la gouvernance, la cohérence des politiques, les systèmes de sauvegarde et les mécanismes de transparence qui sont des conditions préalables à l'afflux d'investissements. Le renforcement de cette base stratégique renforcera la capacité de NaturAfrica II à produire un impact transformateur, évolutif et durable sur la croissance verte dans l'ensemble des pays en développement sans littoral. En novembre 2025, le WWF et ses partenaires ont lancé une boîte à outils innovante Landscape Finance Approach conçue pour transformer la nature en une opportunité d'investissement à faible risque et à rendement élevé. Ce train de mesures, qui comprend un livre blanc pour les investisseurs, un guide sur la finance paysagère, un manuel pour les praticiens et des études de cas approfondies, propose des méthodologies pratiques pour élaborer des projets favorables à la nature et prêts à l'investissement et peut aider NaturAfrica II à créer des possibilités évolutives et finançables dans l'ensemble des KLCD3.

Merci beaucoup pour les nombreuses contributions. Elles ont été partagés avec les collègues travaillant sur les deux programmes pour examen.

7. Sur la croissance durable et les emplois décents, le numérique, les STI (y compris le commerce, la conduite responsable des entreprises et la sécurité des produits)

AVSI Affaires européennes

Cette priorité considère les matières premières critiques comme le secteur clé pour l'avenir. Dans ce contexte, il serait utile d'expliquer plus en détail les mesures que l'Union européenne entend prendre pour faire en sorte que les communautés locales puissent participer activement à la conception et à la planification des activités soutenant cette chaîne de valeur (EFTP, formation de personnel hautement spécialisé, etc.).

Avec le soutien des collègues d'INTPA G, nous avons apporté des modifications substantielles à notre version finale de l'AD sur le CRM en adoptant une vision plus forte des droits de l'homme. Cela va au-delà des normes ESG minimales et adopte une approche plus favorable.

Nous nous sommes également concentrés sur une intégration plus active du rôle des OSC. Par exemple, nous visons à soutenir la société civile locale dans son rôle de suivi des normes ESG, de la transparence et de la responsabilité, y compris la participation à des groupes multipartites de l'ITIE.

En ce qui concerne les femmes et les enfants, nous avons intégré un soutien aux réseaux de mineurs, en particulier aux femmes et au travail des enfants, afin de défendre leurs droits (voir également les questions ci-dessous).

Save the Children

Observations concernant une action spécifique:

Action 11: Soutien régional au secteur CRM: mise en place d'un environnement propice en Afrique subsaharienne – montant prévu 41 millions d'EUR

L'action en matière de matières premières critiques devrait adopter une vision plus forte des droits de l'homme (au-delà des normes ESG minimales, et plutôt de manière habilitante) dans un secteur qui se développe rapidement et présente des risques importants. L'action devrait clairement exprimer un engagement sans équivoque en faveur du devoir de diligence en matière de droits de l'homme (ou de tout autre meilleur instrument de responsabilisation), y compris en particulier les droits de l'enfant, et des mécanismes de sauvegarde. L'objectif spécifique no 3 («renforcement des droits») est le bienvenu, mais ne devrait pas se limiter aux droits des travailleurs (y compris, de manière critique, à la protection sociale), mais aussi aux droits à la participation et aux droits civils connexes. Il devrait exprimer explicitement son soutien aux communautés locales (et en particulier aux enfants, aux femmes, aux jeunes ou aux groupes généralement peu entendus) pour une participation réelle, égale et protégée (et pas seulement une représentation) à la prise de décision, et pas seulement aux gouvernements et au secteur privé, en ce qui concerne les investissements dans les minéraux critiques, en tenant dûment compte de la sensibilité aux conflits.

La société civile devrait être incluse en tant que partenaire à part entière, et pas seulement consultée, afin de favoriser un meilleur équilibre des pouvoirs dans la prise de décision concernant ces investissements et opérations. Il convient de faire explicitement référence aux droits de l'homme (droits des femmes, droits de l'enfant et défenseurs des droits environnementaux) et de les inclure, au moyen de mécanismes de soutien et de protection spécifiques. L'objectif spécifique 4 («développement des compétences») devrait adopter une approche fortement transformatrice en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et aller de pair avec l'éducation et l'accueil de la petite enfance, une protection sociale adaptée aux enfants et un soutien à l'éducation/à la formation tenant compte de la dimension de genre lié à la chaîne de valeur. Ce serait également une excellente occasion d'inclure des composantes d'éducation intelligente face au climat pour les enfants, de transformer les aspirations à des actions en faveur du climat en savoir-faire pour les prochaines générations (compte tenu du fait que de nombreux enfants transformeront les jeunes adultes au cours de la plupart de ces investissements).

Dans l'ensemble, l'importance accordée aux approches de la chaîne de valeur tout au long des différentes priorités devrait aller de pair avec une attention et un soutien appropriés aux composantes transformatrices d'un environnement propice, en termes de protection sociale adaptée aux enfants, d'éducation et d'accueil de la petite enfance, d'autonomisation économique des femmes, en tant que normes minimales d'investissement.

Voir la réponse ci-dessus.

Fédération Humana People to People (HPP)

L'action prévue intitulée «Soutien régional au secteur des matières premières critiques (MRC): créer un environnement propice en Afrique subsaharienne» revêt une importance stratégique dans le contexte de la stratégie «Global Gateway». Du point de vue de la communauté et des compétences, nous soutenons les efforts visant à améliorer l'environnement favorable, mais il est essentiel que les investissements dans les matières premières critiques se traduisent par des emplois décents et verts et des avantages locaux tangibles, en particulier pour les jeunes vivant dans les régions minières rurales et marginalisées, où réside la majorité de la population. Veiller à ce que les jeunes ruraux ne soient pas laissés pour compte doit être un principe fondamental de l'action.

Nous recommandons que:

- L'action intègre systématiquement le développement des compétences, y compris l'EFTP inclusif et les parcours de formation de proximité, afin de permettre aux jeunes locaux, en particulier ceux des zones rurales et reculées, d'accéder aux possibilités émergentes dans les chaînes de valeur des matières premières critiques vertes et justes. Les partenariats avec les prestataires africains d'EFTP, les établissements de formation des enseignants et les organisations de la société civile peuvent garantir une mise en œuvre locale, pratique et évolutive.
- Tous les investissements liés aux matières premières critiques sont accompagnés de solides garanties en matière de conduite responsable des entreprises et de droits de l'homme, assorties d'un suivi indépendant qui associe de manière significative les organisations de la société civile, les communautés et les groupes de jeunes locaux, conformément à l'engagement de l'UE en faveur d'une transition juste et de ne laisser personne de côté.

Voir la réponse ci-dessus.

VNG

Les gouvernements locaux ont un énorme potentiel pour soutenir les entreprises et les entrepreneurs, stimuler un environnement favorable au développement économique local (DEL) et créer des opportunités d'emploi significatives. Ils sont généralement responsables de la fourniture de services essentiels, de l'aménagement du territoire, des politiques de protection sociale et de la sécurité, mais ils jouent également un rôle important en tant que catalyseurs de la croissance économique et de l'emploi induits par la communauté. En identifiant les opportunités locales, en soutenant l'entrepreneuriat et en créant un environnement favorable aux entreprises, les gouvernements locaux peuvent libérer tout le potentiel de leurs communautés. L'agriculture est un secteur d'emploi important en Afrique subsaharienne, mais sans programmes efficaces de gouvernance foncière, de nombreux conflits fonciers surgissent. L'insécurité

foncière et le manque de clarté des droits d'utilisation entravent le développement économique durable et peuvent avoir une incidence négative sur le climat des affaires. Les programmes de gouvernance foncière, qui complètent les systèmes cadastraux, sont donc essentiels. Ils permettent aux autorités nationales et locales de maximiser la productivité de leurs territoires et de soutenir l'emploi décent.

Nous sommes d'accord. Les deux programmes de pastoralisme en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique (PAA 2022-2023) comprennent des volets axés sur le régime foncier.